

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes de la Haute-Deûle

Réunion publique à Carnin
Présentation du diagnostic

10 avril 2019

Objectif et contenu du dossier de PLUi-H

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document d'urbanisme à l'échelle de plusieurs communes (ici la communauté de communes de la Haute-Deûle), qui :

- Etudie le fonctionnement d'un territoire pour en **dégager les enjeux d'évolution** à 10-15 ans,
- **Construit un projet de développement** s'appuyant sur les spécificités du territoire et respectant les politiques nationales et territoriales d'aménagement,
- Traduit le projet en **règles d'utilisation des sols**.

Le PLUi-H permet de faire du "2 en 1" en intégrant, dans le projet de développement du territoire, des orientations en matière d'habitat valant Programme Local de l'Habitat (PLH)

Les documents qui composent le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi):

- Le Rapport de Présentation
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- Le Programme d'Orientations et d'Actions (volet Habitat)
- Les Orientations d'aménagement et de programmation
- Le zonage
- Le règlement
- Les annexes

Rappel des pièces constitutives

Composition

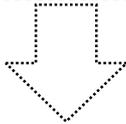
EXEMPLE :

Diagnostic : définition des enjeux et des besoins du territoire



PADD

Définition des orientations en réponse aux enjeux et besoins soulevés dans le diagnostic, qui devront être traduits réglementairement.



Pièces réglementaires (opposables en termes d'application du droit des sols) :

- OAP
- Zonage
- Règlement

Diagnostic :
Problème de circulation et manque de stationnement dans certaines rues



PADD :

« Atténuer le problème de circulation et de stationnement gênant par la création de places suffisantes en centre ville et dans les futurs projets ».



Pièces réglementaires :

Article 12 du règlement des zones U et 1AU :
« prévoir au minimum 2 places de stationnement par logement créé... ».

Et/Ou

Zonage : mise en place d'un emplacement réservé pour la création de parkings ou d'aires de covoiturage.



● Etape actuelle

Avancement de la procédure

Lancement de la
procédure en conseil
communautaire

Débat du PADD en conseils
municipaux et en conseil
communautaire

Arrêt de projet en
conseil
communautaire

Phase de diagnostic
:
Définir les enjeux et
besoins du territoire
en matière
d'habitat,
d'équipements,
d'économie, de
transports, de
préservation de
l'environnement...

Projet
d'Aménagement et
de Développement
Durables (PADD) :
Définir les grandes
orientations pour le
développement du
territoire à 10-15 ans,
en réponse aux
enjeux et besoins

Traduction du PADD
dans les pièces
réglementaires :
OAP
Zonage
Règlement

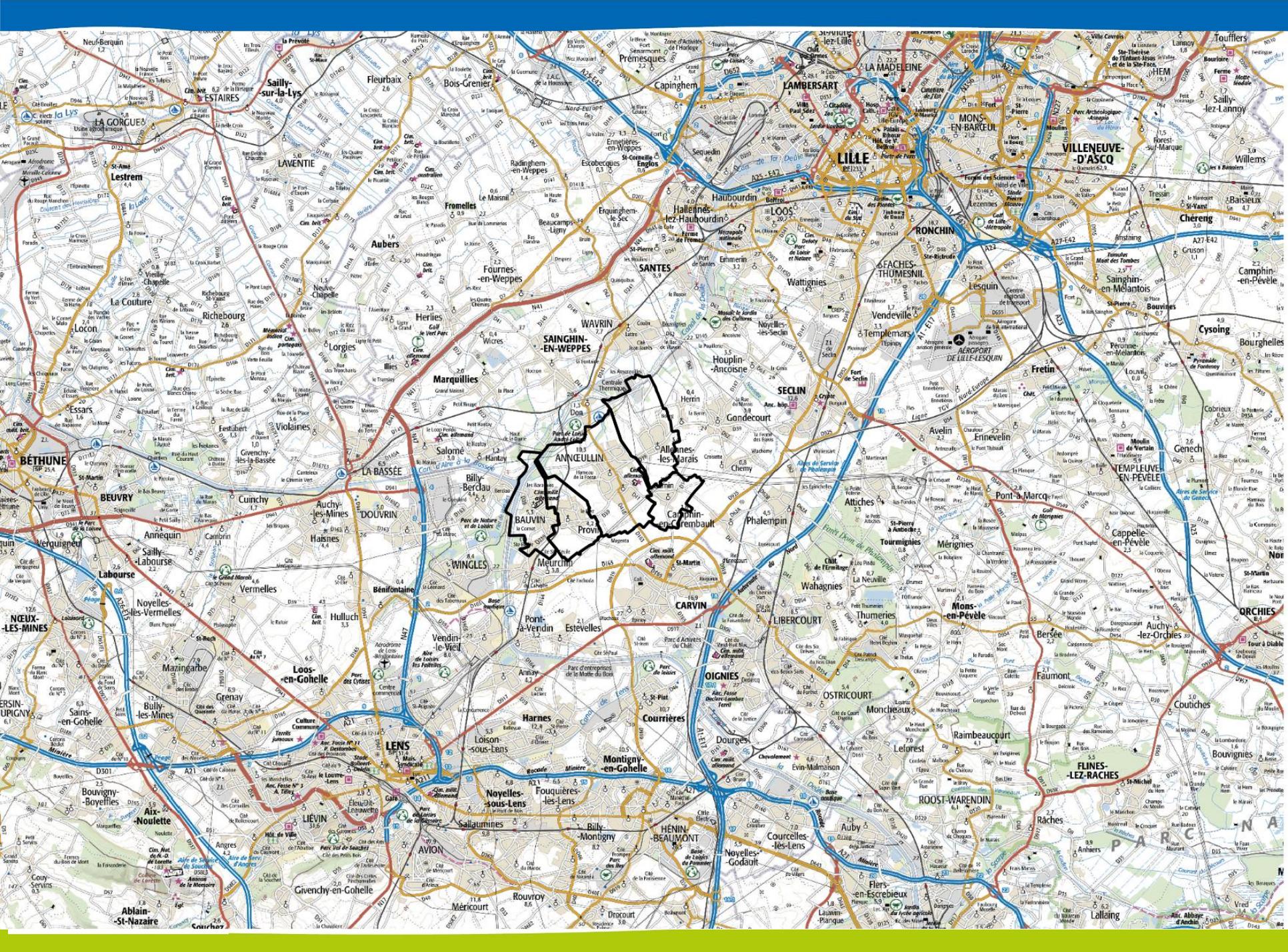
//

Définition du
Programme
d'Orientations et
d'Action (volet
habitat)

Réunion de concertation avec la population

Organisation du territoire

Enjeux urbains et paysagers



Les entités paysagères locales

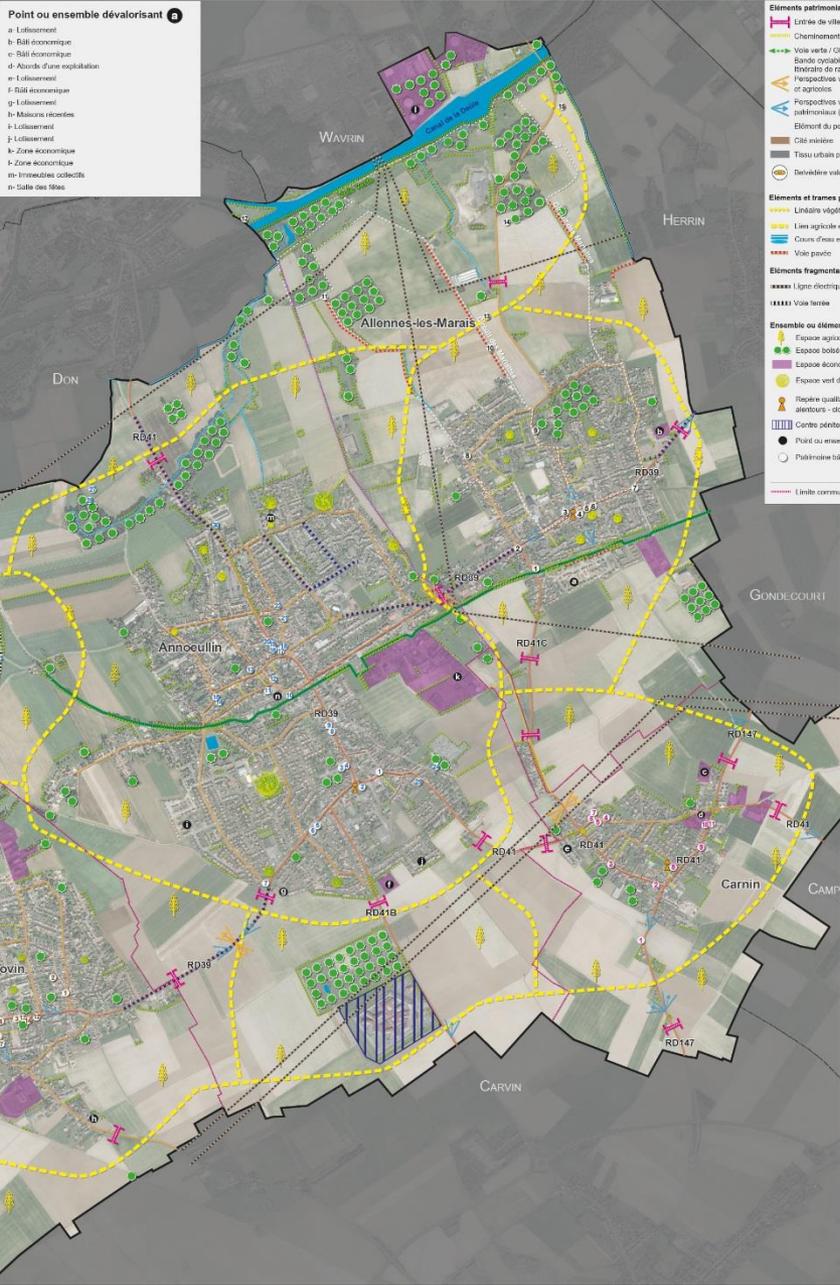
3 entités paysagères composent le territoire :

- Paysage urbain,
- Paysage agricole,
- Paysages naturel et agricole.



Synthèse du patrimoine - paysage

- Patrimoine bâti**
- ANNOUILLIN 1)**
- 1- Chapelle
 - 2- Église St-Martin
 - 3- Bât remarquable
 - 4- Bât remarquable
 - 5- Bât remarquable
 - 6- Bât remarquable
 - 7- Chapelle ou Plaque
 - 8- Bât remarquable
 - 9- Bât remarquable
 - 10- École de musique
 - 11- Église du Sacré-Coeur
 - 12- Bât remarquable: Ecole Parry
 - 13- Bât remarquable
 - 14- Bât remarquable
 - 15- Chapelle
 - 16- Bât remarquable
 - 17- Bât remarquable
 - 18- Mairie
 - 19- Bât remarquable
 - 20- Bât remarquable
 - 21- Bât remarquable
 - 22- Bât remarquable
 - 23- Ancienne halle d'Annoaillin
 - 24- Casernes militaires allemand
 - 25- Blockhaus
 - 26- Blockhaus
 - 27- Blockhaus
 - 28- Blockhaus
 - 29- Bât remarquable
- BAUVIN 1)**
- 1- Bât remarquable
 - 2- Bât remarquable
 - 3- Bât remarquable
 - 4- Bât remarquable
 - 5- Bât remarquable
 - 6- Bât remarquable
 - 7- Église
 - 8- Monument aux morts
 - 9- Bât remarquable
 - 10- Bât remarquable
 - 11- Cimetières militaires allemand
 - 12- Bât remarquable
 - 13- Bât remarquable + mur d'enceinte du
 - 14- Bât remarquable + Porte/porche
 - 15- Bât remarquable
 - 16- Lion de Bauvin
 - 17- Chapelle
 - 18- Monument
 - 19- Chapelle
 - 20- Plaque commémorative
 - 21- Bât remarquable
 - 22- Plaque commémorative
- CARNIN 1)**
- 1- Chaix
 - 2- Mairie
 - 3- Chapelle
 - 4- Bât remarquable
 - 5- Bât remarquable
 - 6- Chapelle
 - 7- Bât remarquable
 - 8- Église
 - 9- Bât remarquable
 - 10- Chapelle
 - 11- Blockhaus
 - 12- Bât remarquable
 - 13- Bât remarquable
 - 14- Bât remarquable
 - 15- Bât remarquable
- ALLENNES-LES-MARAIS 1)**
- 1- Ancienne gare
 - 2- Chapelle du Christ
 - 3- Bât remarquable - Villa des Acadas
 - 4- Église
 - 5- Ancienne distillerie Cédette
 - 6- Bât remarquable + porte-pigeonnier
 - 7- Cense de Layens
 - 8- Bât remarquable
 - 9- Vierge
 - 10- Bât remarquable + mur d'enceinte du Château Vesprien + chapelle
 - 11- Riste de la porte de l'ancien château
 - 12- Colonne de l'ancien château
 - 13- Blockhaus
 - 14- Blockhaus
 - 15- Blockhaus
- PROVIN 1)**
- 1- Bât remarquable
 - 2- Bât remarquable
 - 3- Bât remarquable
 - 4- Bât remarquable
 - 5- Bât remarquable
 - 6- Ancienne Brasserie Laigier
 - 7- Bât remarquable
 - 8- Église + Monument aux morts
 - 9- Chapelle
 - 10- Chapelle
 - 11- Blockhaus
 - 12- Bât remarquable
 - 13- Bât remarquable
 - 14- Bât remarquable
 - 15- Bât remarquable
- Point ou ensemble dévalorisant**
- a- Lotissement
 - b- Bât économique
 - c- Bât économique
 - d- Anciens d'une exploitation
 - e- Lotissement
 - f- Bât économique
 - g- Lotissement
 - h- Mairesse réserves
 - i- Lotissement
 - j- Lotissement
 - k- Zone économique
 - l- Zone économique
 - m- Immeubles collectifs
 - n- Salle des fêtes



- Éléments patrimoniaux et valorisation patrimoniale**
- Entée de ville principale
 - Changement patrimonial
 - Voie verte / GRP - Bassin mûrier
 - Bande cyclable
 - Matériau de randonnée
 - Perspectives visualisées vers les espaces naturels et agricoles
 - Perspectives visualisées vers les éléments patrimoniaux (dotted...)
 - Élément du patrimoine
 - Cité minière
 - Tissu urbain pi
 - Derrière voie

- Éléments et trames paysagers**
- Linéaire végétalisé
 - Lien agricole entre les communes
 - Cours d'eau et plans d'eau
 - Voie pavée

- Éléments fragmentant le paysage**
- Ligne électrique
 - Voie ferrée

- Ensemble ou élément marquant le paysage**
- Espace agricole
 - Espace boisé
 - Espace économique
 - Espace vert de sport et/ou de loisirs
 - Repère qualitatif depuis les espaces alentours - clocher
 - Centre pénitentiaire
 - Point ou ensemble dévalorisant
 - Patrimoine bâti

Synthèse du patrimoine - paysage

Patrimoine bâti

ANNOULLIN 1)

- 1- Chapelle
- 2- Eglise St-Martin
- 3- Bât remarquable
- 4- Bât remarquable
- 5- Bât remarquable
- 6- Bât remarquable
- 7- Chapelle ou Plaque
- 8- Bât remarquable
- 9- Bât remarquable
- 10- Ecole de musique
- 11- Eglise du Sacré-Coeur
- 12- Bât remarquable - Ecole Parry
- 13- Bât remarquable
- 14- Bât remarquable
- 15- Chapelle
- 16- Bât remarquable
- 17- Bât remarquable
- 18- Mairie
- 19- Bât remarquable
- 20- Bât remarquable
- 21- Bât remarquable
- 22- Bât remarquable

CARNIN 1)

- 1- Château
- 2- Mairie
- 3- Chapelle
- 4- Bât remarquable
- 5- Bât remarquable
- 6- Bât remarquable
- 7- Bât remarquable
- 8- Eglise
- 9- Bât remarquable
- 10- Chapelle
- 11- Bât remarquable
- 12- Bât remarquable
- 13- Bât remarquable
- 14- Bât remarquable
- 15- Bât remarquable

ALLENES-LES-MARAIS 1)

- 1- Ancienne gare
- 2- Chapelle du Christ
- 3- Bât remarquable - Villa des Acadas
- 4- Eglise
- 5- Ancienne distillerie Colette
- 6- Bât remarquable - porte pigeonier - Cense de Layens
- 7- Bât remarquable
- 8- Verge
- 9- Bât remarquable - mur d'enceinte du Château Vesprien - chapelle
- 10- Risto de la porte de l'ancien château
- 11- Colonne de l'ancien château
- 12- Blockhaus
- 13- Blockhaus
- 14- Blockhaus
- 15- Blockhaus

PROVIN 1)

- 1- Bât remarquable
- 2- Bât remarquable
- 3- Bât remarquable
- 4- Bât remarquable
- 5- Bât remarquable
- 6- Ancienne Brasserie Laigrie
- 7- Inventaire général du patrimoine culturel
- 8- Eglise - Monument aux morts
- 9- Chapelle
- 10- Chapelle
- 11- Blockhaus
- 12- Bât remarquable
- 13- Bât remarquable
- 14- Bât remarquable
- 15- Bât remarquable

Point ou ensemble dévalorisant

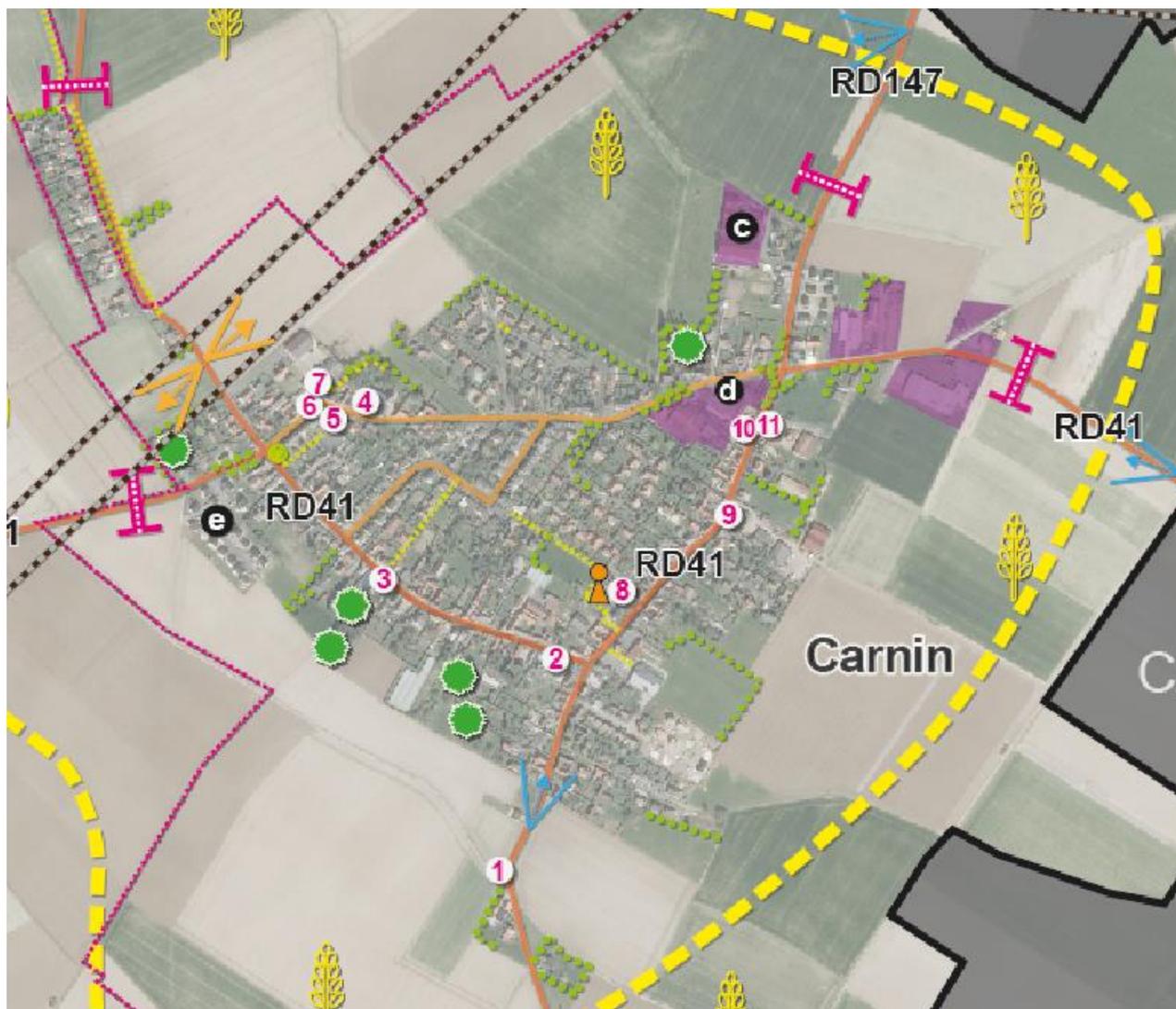
- a- Lotissement
- b- Bât économique
- c- Bât économique
- d- Abris de ferme exploitation
- e- Lotissement
- f- Bât économique
- g- Lotissement
- h- Mairesse résides
- i- Lotissement
- j- Lotissement
- k- Zone économique
- l- Zone économique
- m- Immeubles collectifs
- n- Site des 1999

- ### Éléments patrimoniaux et valorisation patrimoniale
- Entrée de ville principale
 - Cheminement piétonnier
 - Voie verte / GRP - Bassin minier
 - Bande cyclable
 - Itinéraire de randonnée
 - Perspectives visuelles vers les espaces naturels et agricoles
 - Perspectives visuelles vers les éléments patrimoniaux (église,...)
 - Élément du petit patrimoine
 - Cité minière
 - Tissu urbain principal
 - Belvédère valorisant le paysage



Éléments patrimoniaux et valorisation patrimoniale

- Entrée de ville principale
- Cheminement piétonnier
- Voie verte / GRP - Bassin minier
- Bande cyclable
- Itinéraire de randonnée
- Perspectives visuelles vers les espaces naturels et agricoles
- Perspectives visuelles vers les éléments patrimoniaux (église,...)
- Élément du petit patrimoine
- Cité minière
- Tissu urbain principal
- Belvédère valorisant le paysage



CARNIN **1**

- 1- Oratoire
- 2- Mairie
- 3- Chapelle
- 4- Bâti remarquable
- 5- Bâti remarquable
- 6- Chapelle
- 7- Bâti remarquable
- 8- Eglise
- 9- Bâti remarquable
- 10- Chapelle
- 11- Bâti remarquable

L'habitat

Dominante de briques, implantation façade ou pignon sur rue, jardins,...

Habitat de ville

- ancien (grands volumes), centre-bourg, maison remarquable
- récent (groupé), grande variabilité (regroupé)

Habitat pavillonnaire

- Très présent sous forme de lotissements plus ou moins bien intégrés

Habitat minier

- 2 cités encore présentes à Bauvin en bon état de conservation

Habitat collectif

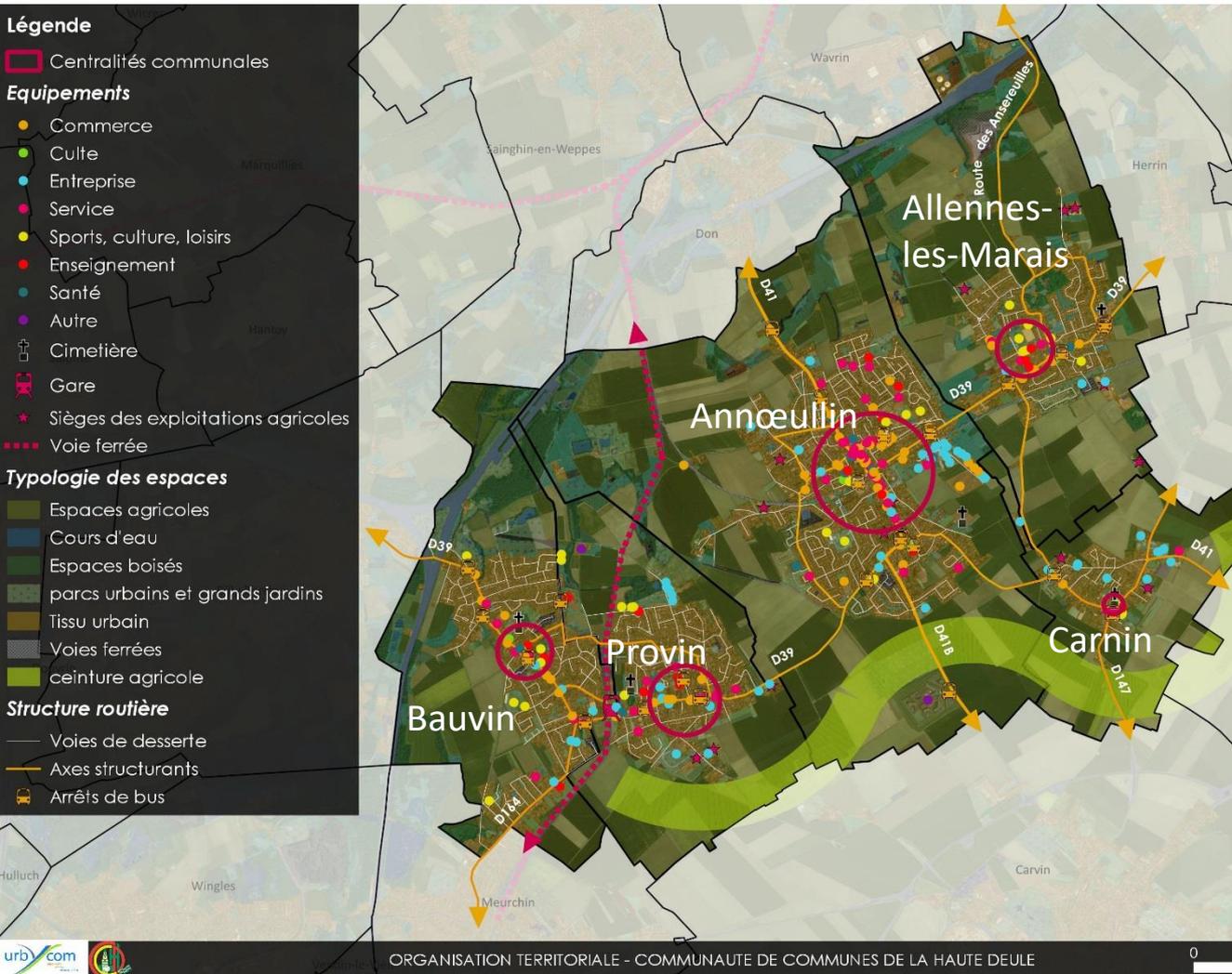
- faiblement représenté, formes et rendus très différents R+2 à R+7

Fermes

- faiblement représentées, grands volumes principalement en briques

→ L'habitat est hétérogène mais est en bon état.
L'enjeu majeur est l'intégration des nouvelles opérations





Entre un **tissu urbain dense**, une **nature et une plaine agricole préservées**, une densité et une complémentarité entre les équipements, commerces et services, et un réseau routier dense, le territoire offre un **cadre de vie attractif** pour les personnes souhaitant conserver une proximité avec les polarités majeures du territoire tout en ayant un **cadre de vie rural et agréable**.

Axes structurants :

- RD 41 qui traverse Annœullin du Nord au Sud jusque Carvin;
- RD 39 qui traverse l'intercommunalité d'Est en Ouest;
- Voie ferrée qui crée une césure urbaine et détermine les limites communales entre Bauvin et Provin.

Centralité la plus importante : Annœullin

Analyse des équipements

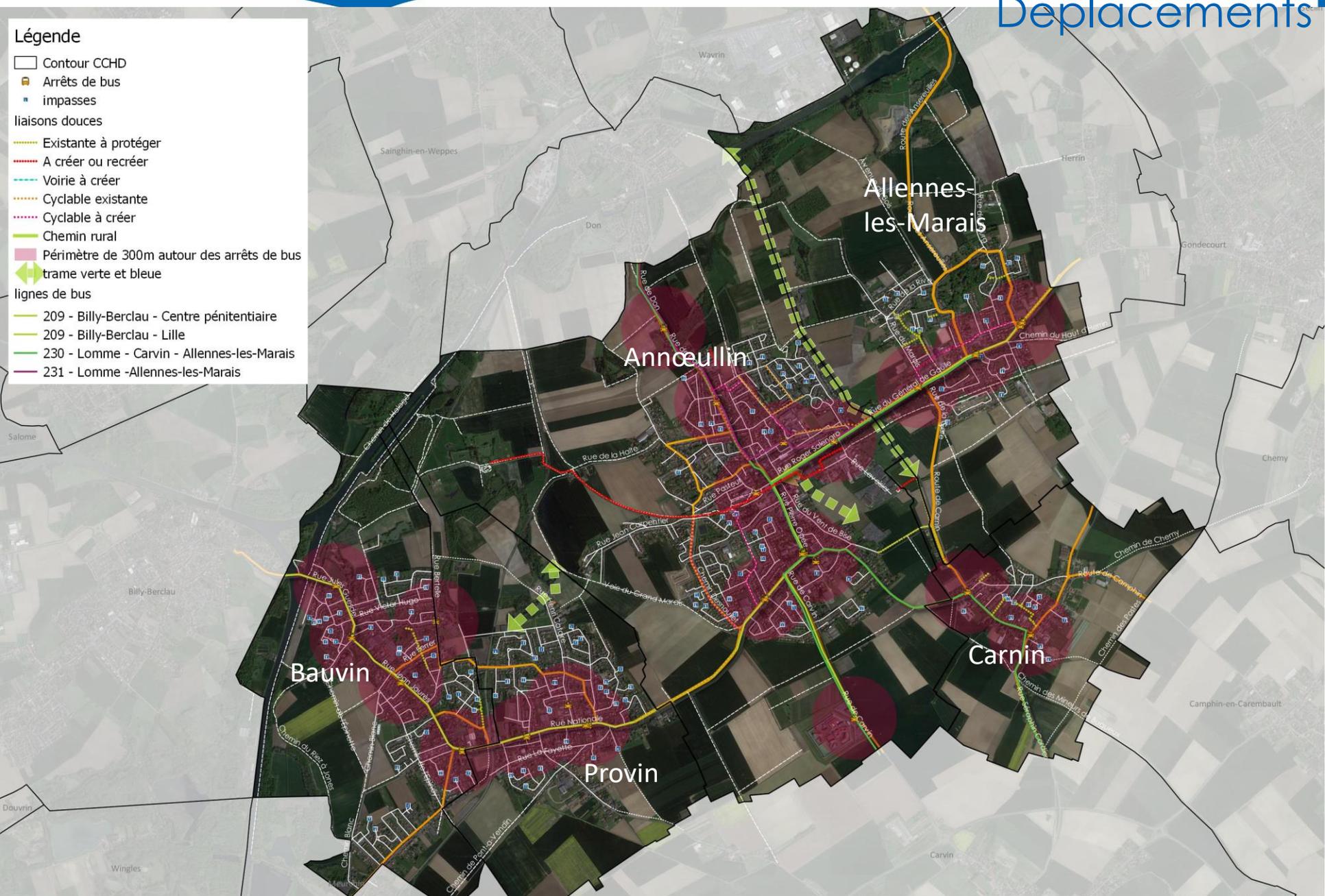
Légende

- Culte
- Service
- Sports, culture, loisirs
- Enseignement



Légende

- Contour CCHD
- 🚏 Arrêts de bus
- Impasses
- liaisons douces**
- 👉 Existante à protéger
- 👉 A créer ou recréer
- 👉 Voirie à créer
- 👉 Cyclable existante
- 👉 Cyclable à créer
- 👉 Chemin rural
- 👉 Périmètre de 300m autour des arrêts de bus
- 👉 trame verte et bleue
- lignes de bus**
- 👉 209 - Billy-Berclau - Centre pénitentiaire
- 👉 209 - Billy-Berclau - Lille
- 👉 230 - Lomme - Carvin - Allennes-les-Marais
- 👉 231 - Lomme - Allennes-les-Marais





Légende

liaisons douces

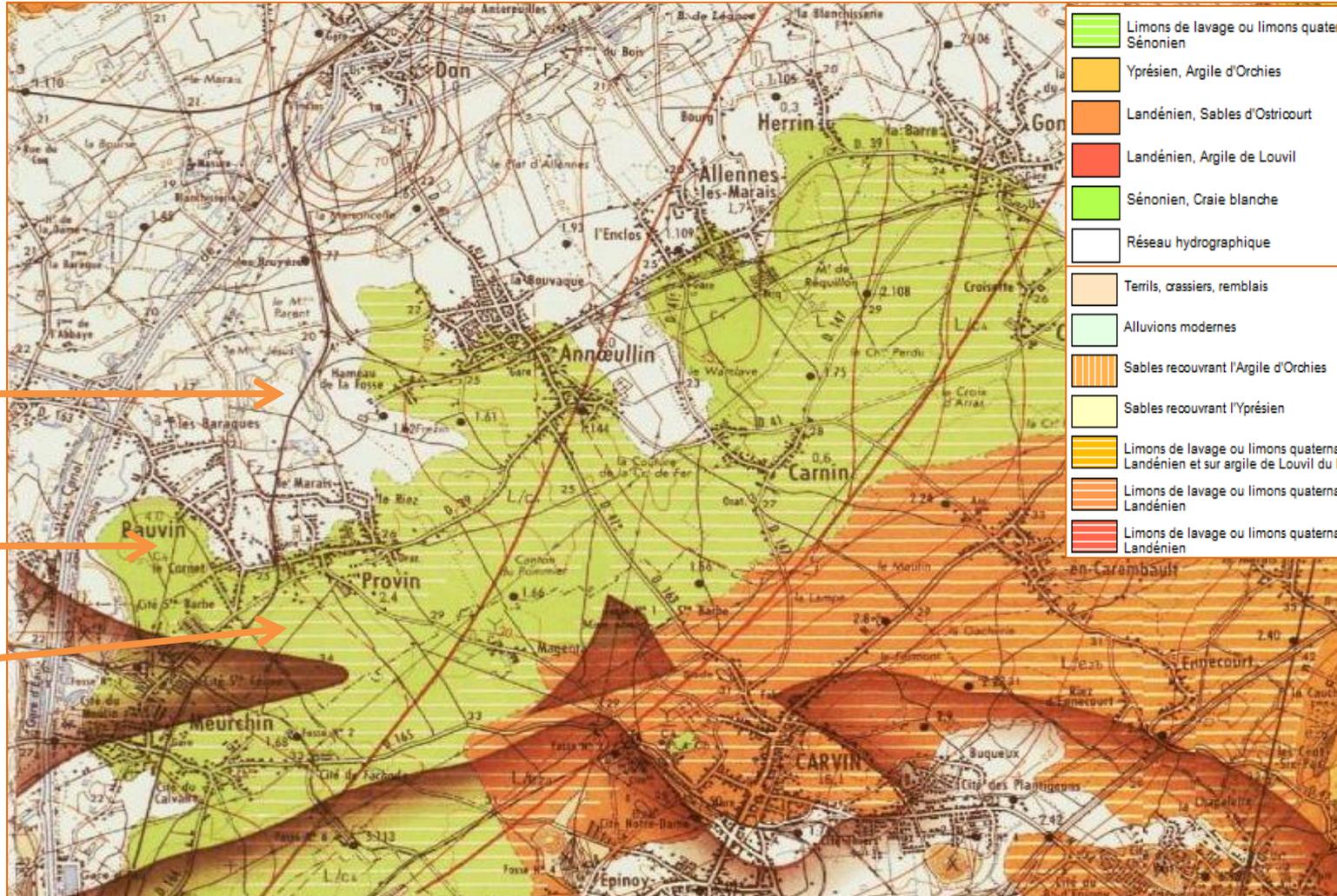
- Existante à protéger
- A créer ou recréer
- Cyclable existante
- Cyclable à créer



Etat initial de l'environnement

Géologie et eaux souterraines

Légende de la carte géologique de Carvin (feuille n°20)



-  Limons de lavage ou limons quaternaires sur craie blanche du Sémonien
-  Yprésien, Argile d'Orchies
-  Landénien, Sables d'Ostricourt
-  Landénien, Argile de Louvil
-  Sémonien, Craie blanche
-  Réseau hydrographique
-  Terrils, crassiers, remblais
-  Alluvions modernes
-  Sables recouvrant l'Argile d'Orchies
-  Sables recouvrant l'Yprésien
-  Limons de lavage ou limons quaternaires sur sables d'Ostricourt du Landénien et sur argile de Louvil du Landénien
-  Limons de lavage ou limons quaternaires sur sables d'Ostricourt du Landénien
-  Limons de lavage ou limons quaternaires sur argile de Louvil du Landénien

Alluvions →

Craie →

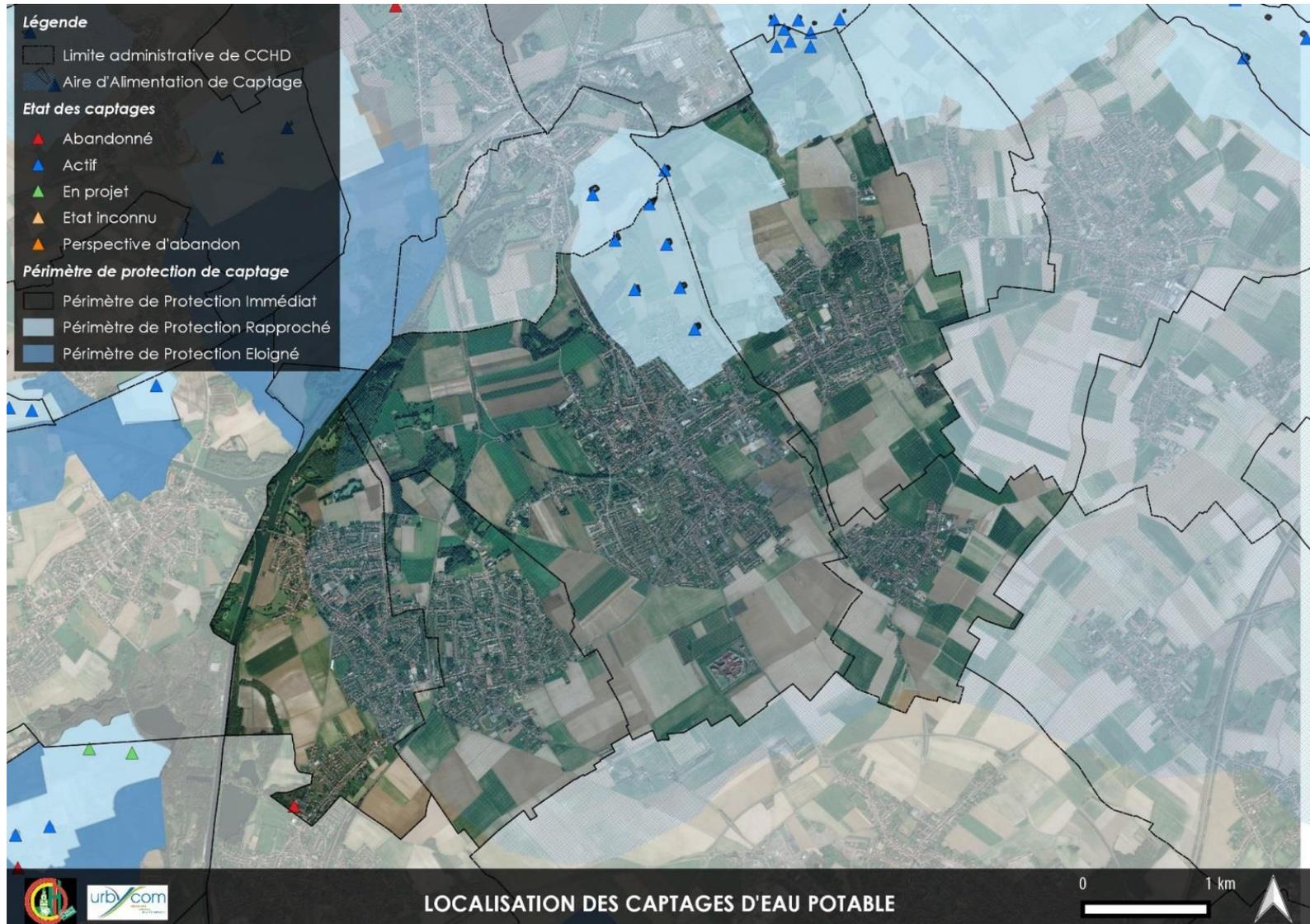
Limon sur Craie →

Source : Bureau des Recherches Géologiques et Minières (BRGM)



Captages d'eau potable

Le territoire est en partie couvert par une **Aire d'Alimentation de Captages prioritaires**.



Source : Agence de l'Eau Artois Picardie

Zones à Dominante Humide



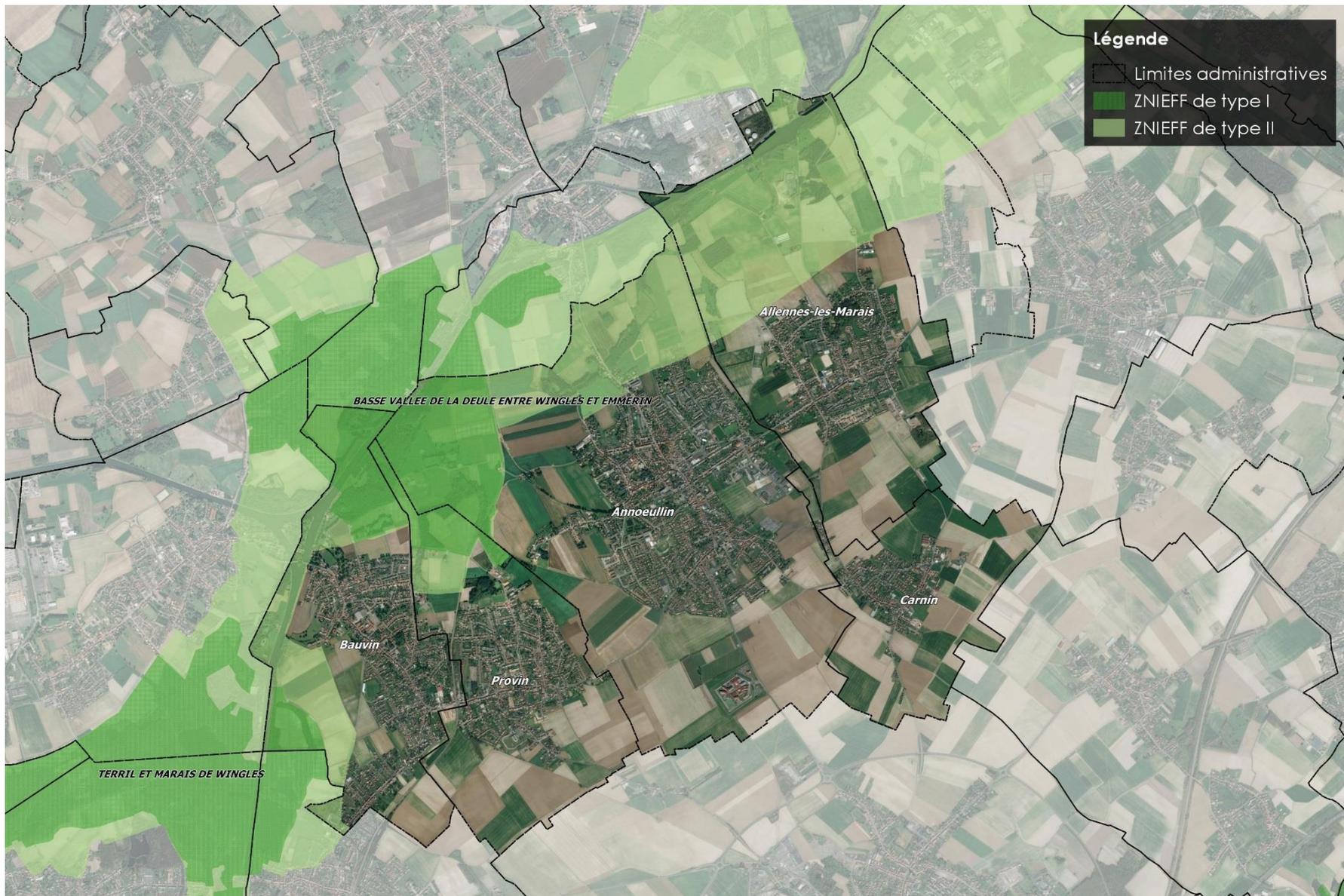
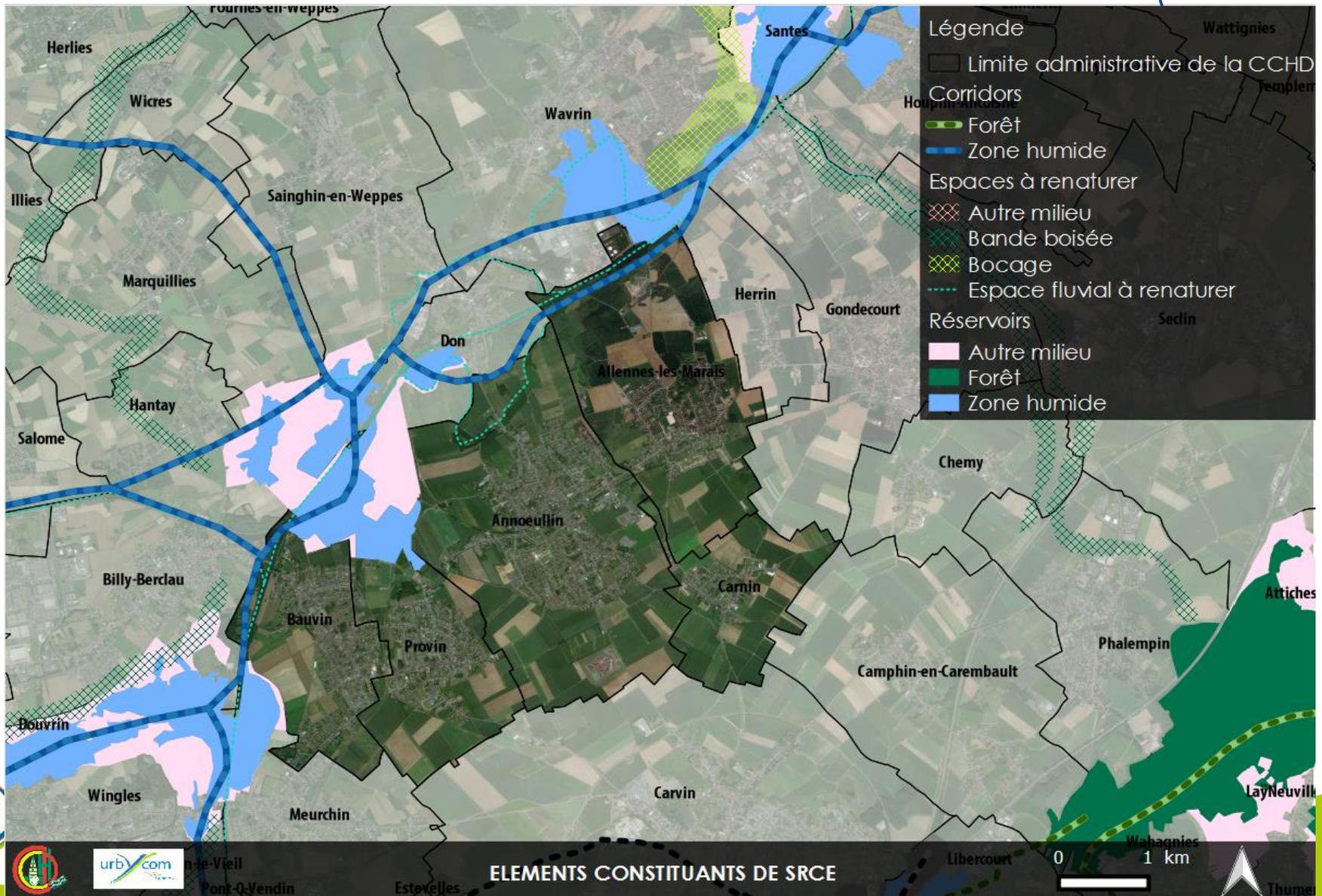


Schéma Régional de Cohérence Ecologique – Trame Verte et Bleue (SRCE-TVB)

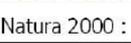


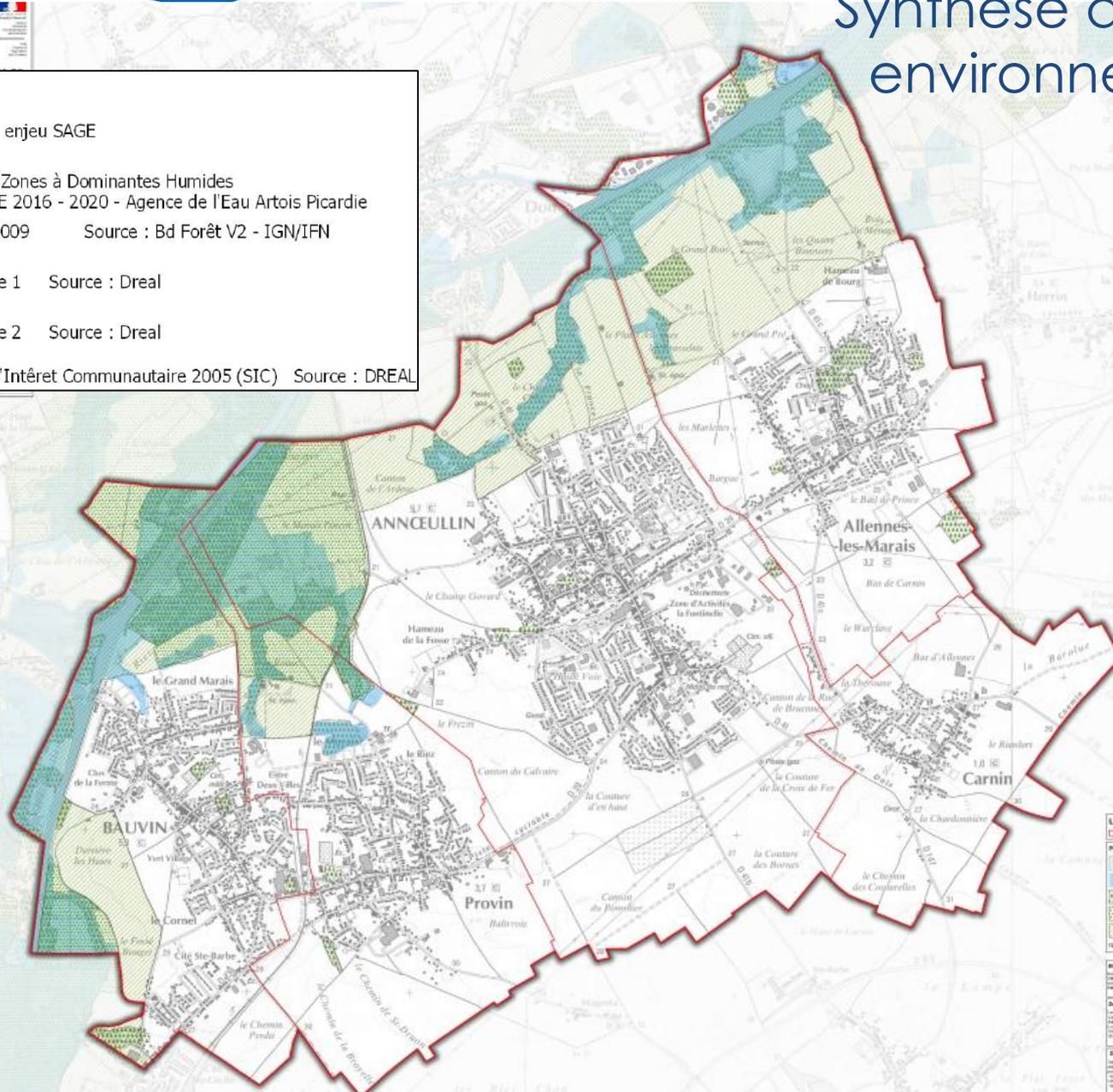
Synthèse des enjeux environnementaux

E.P.C.I.
de la
HAUTE DEÛLE



Patrimoine Naturel

-  Zone humide à enjeu SAGE
-  Inventaire des Zones à Dominantes Humides
Source : SDAGE 2016 - 2020 - Agence de l'Eau Artois Picardie
-  Espace Boisé 2009 Source : Bd Forêt V2 - IGN/IFN
-  ZNIEFF de Type 1 Source : Dreal
-  ZNIEFF de Type 2 Source : Dreal
-  Natura 2000 : ZPS, ZSC, Site d'Intérêt Communautaire 2005 (SIC) Source : DREAL



LEGENDE

 Contour de commune

Patrimoine Naturel

-  Zone humide à enjeu SAGE
-  Inventaire des Zones à Dominantes Humides
Source : SDAGE 2016 - 2020 - Agence de l'Eau Artois Picardie
-  Espace Boisé 2009 Source : Bd Forêt V2 - IGN/IFN
-  ZNIEFF de Type 1 Source : Dreal
-  ZNIEFF de Type 2 Source : Dreal
-  Natura 2000 : ZPS, ZSC, Site d'Intérêt Communautaire 2005 (SIC) Source : DREAL

Natura 2000

Les zones Natura 2000 sont des zones d'intérêt communautaire d'importance particulière pour la conservation de la nature et du patrimoine naturel. Elles sont désignées par l'Union européenne et le gouvernement français. Elles sont classées en zones de protection spéciale (ZPS) et zones de conservation spéciale (ZSC). Les sites d'intérêt communautaire (SIC) sont des zones d'intérêt communautaire d'importance particulière pour la conservation de la nature et du patrimoine naturel.

Source et actualisation données de SDAGE

Actualisation Patrimoine Naturel 2016-2020 : SDAGE 2016-2020 - Agence de l'Eau Artois Picardie. Inventaire des Zones à Dominantes Humides : SDAGE 2016-2020 - Agence de l'Eau Artois Picardie. Espace Boisé 2009 : Bd Forêt V2 - IGN/IFN. ZNIEFF de Type 1 : Dreal. ZNIEFF de Type 2 : Dreal. Natura 2000 : ZPS, ZSC, Site d'Intérêt Communautaire 2005 (SIC) : DREAL.

Données

Données de l'Agence de l'Eau Artois Picardie. Données de l'IGN/IFN. Données de la Dreal. Données de la DREAL. Données de la Direction Départementale de l'Équipement, de l'Énergie, du Climat et de l'Énergie. Données de la Direction Départementale de l'Équipement, de l'Énergie, du Climat et de l'Énergie. Données de la Direction Départementale de l'Équipement, de l'Énergie, du Climat et de l'Énergie.

Coordonnées Références

Coordonnées Références : 50° 45' N, 4° 15' E. Coordonnées Références : 50° 45' N, 4° 15' E. Coordonnées Références : 50° 45' N, 4° 15' E. Coordonnées Références : 50° 45' N, 4° 15' E.

« SLGRI « HAUTE-DEULE » – AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE DU RISQUE INONDATION PAR RUISSELLEMENT ET ORIENTATIONS



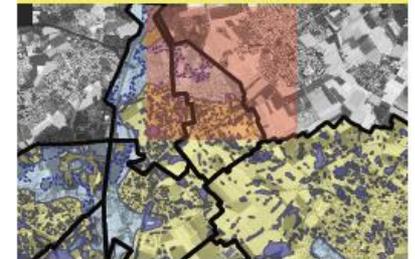
CARTOGRAPHIE DU PHENOMENE D'INONDATION PAR RUISSELLEMENT



DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER



Commune de Provin
Numéro de carte : 1



AXES DE RUISSELLEMENT

→ Axe_Ruissellement_Anthropique

→ Axe_Ruissellement_Naturel

FONCTIONNEMENT HYDRAULIQUE

--- DEPRESSION DU PLANCHER ALLUVIAL

PLANCHER ALLUVIAL

ZONE D'ACCUMULATION POTENTIELLE

ZONE DE PRODUCTION

ZONE DE RUISSELLEMENT

INFRASTRUCTURE EN REMBLAI

— Courbes de niveau 2m

BD Ortho

Réalisation : Janvier 2017

Système de coordonnées : Lambert 93 (RF93)

Projection : Lambert conique conforme

Source : IGN

100 0 100 200 300 400 500 m



Nuisances sonores

E.P.C.I
de la
HAUTE DEÛLE

D.D.T.M 59

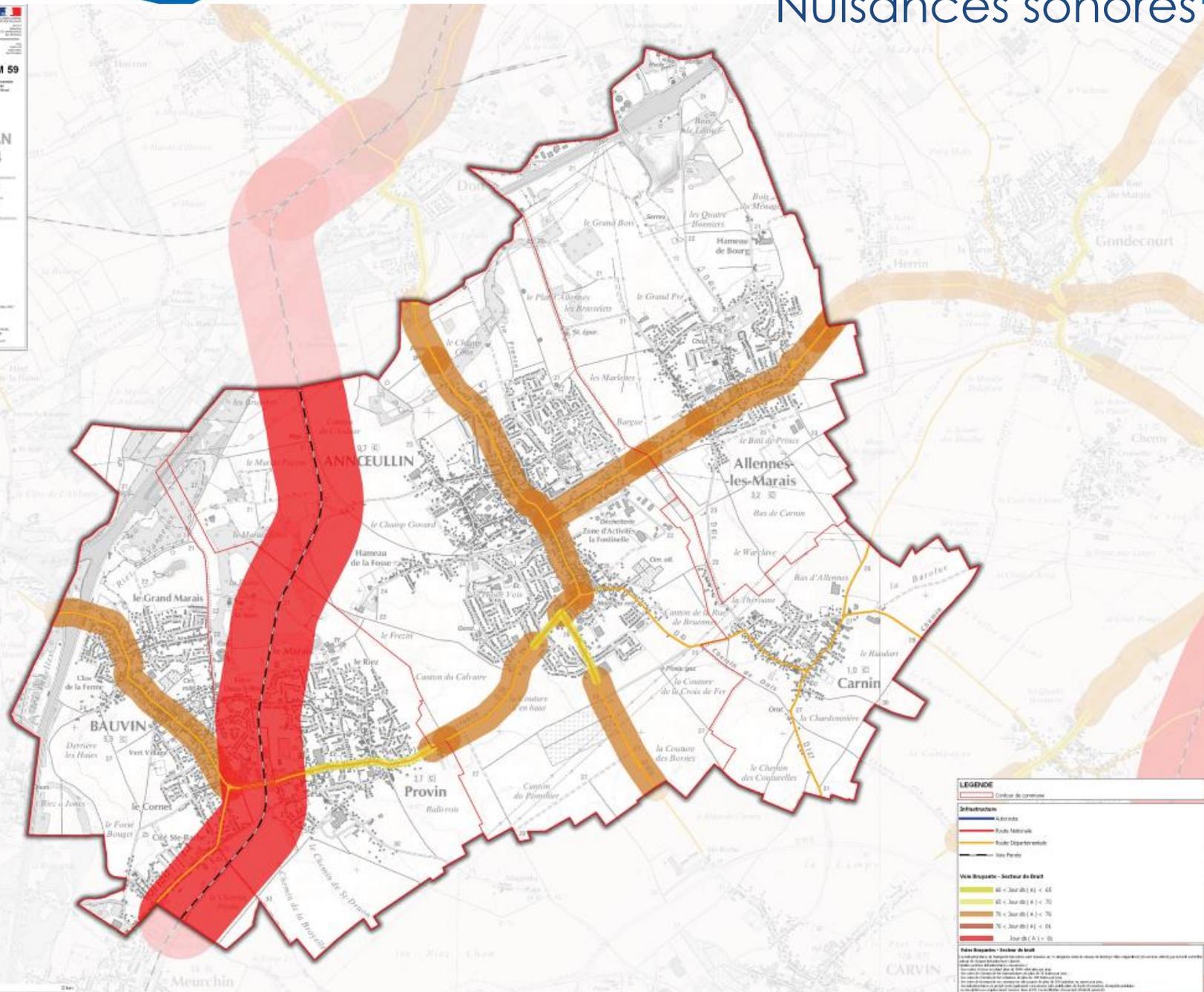
Carte Nuisance sonore

PLAN
2/4



Pour information

- Infrastructure routière
- Voies Bruyantes



Commune de
CARNIN
59133

P.L.U.i - C.C.H.D

Plan Local d'Urbanisme Intégral de la Communauté de Communes de Haute-Saône



Servitudes d'Utilité Publique

Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer du Nord
D.D.T.M 59

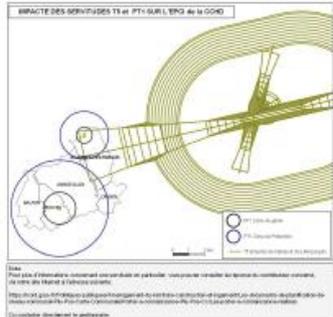
PLAN
1/1

Service des
Urbanismes - Bureau
de Carnin
10 rue de la République
59133 Carnin
03 81 28 10 00
www.carnin.fr

Servitudes d'utilité publique

LEGENDE

-  E2 - Aligement
-  I1 - Protection des Carrières de Transport de Fer (Zones de protection)
-  I2 - Protection des Carrières de Transport de Fer (Zone de protection)
-  I4 - Protection des Lignes Haute Tension
-  I5 - Produits Chimiques - Protection des Carrières (Zones de protection)
-  I6 - Produits Chimiques - Protection des Carrières (Zone de protection)
-  T1 - Réseaux Nationaux Servitude de Déplacement
-  P11 - Zones de protection
-  P12 - Zone de protection
- P21 - Protection des Câbles Horizon contre les Perturbations Electromagnétiques**
-  P11 - (Zone de protection)
-  P12 - (Zone de protection)
-  P23.1 - Protection des Passerelles (Zones de protection)
-  P23.2 - Protection des Passerelles (Zone de protection)



Diagnostic agricole

● Sièges d'exploitation

Parcelles agricoles des exploitants n° :

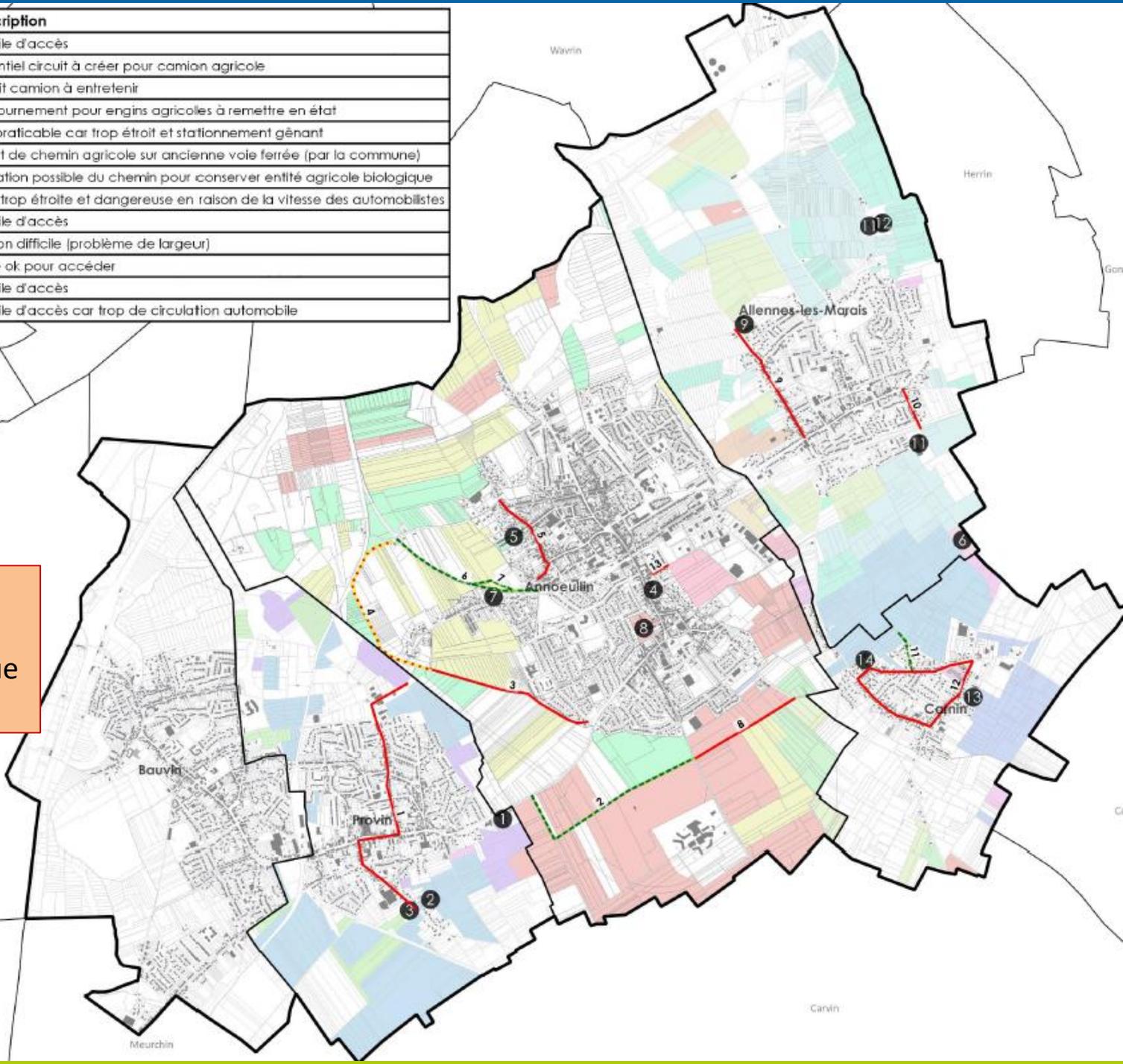
- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16

Trajets effectués :

- portions problématiques
- itinéraire à privilégier ou à créer
- chemin à restaurer

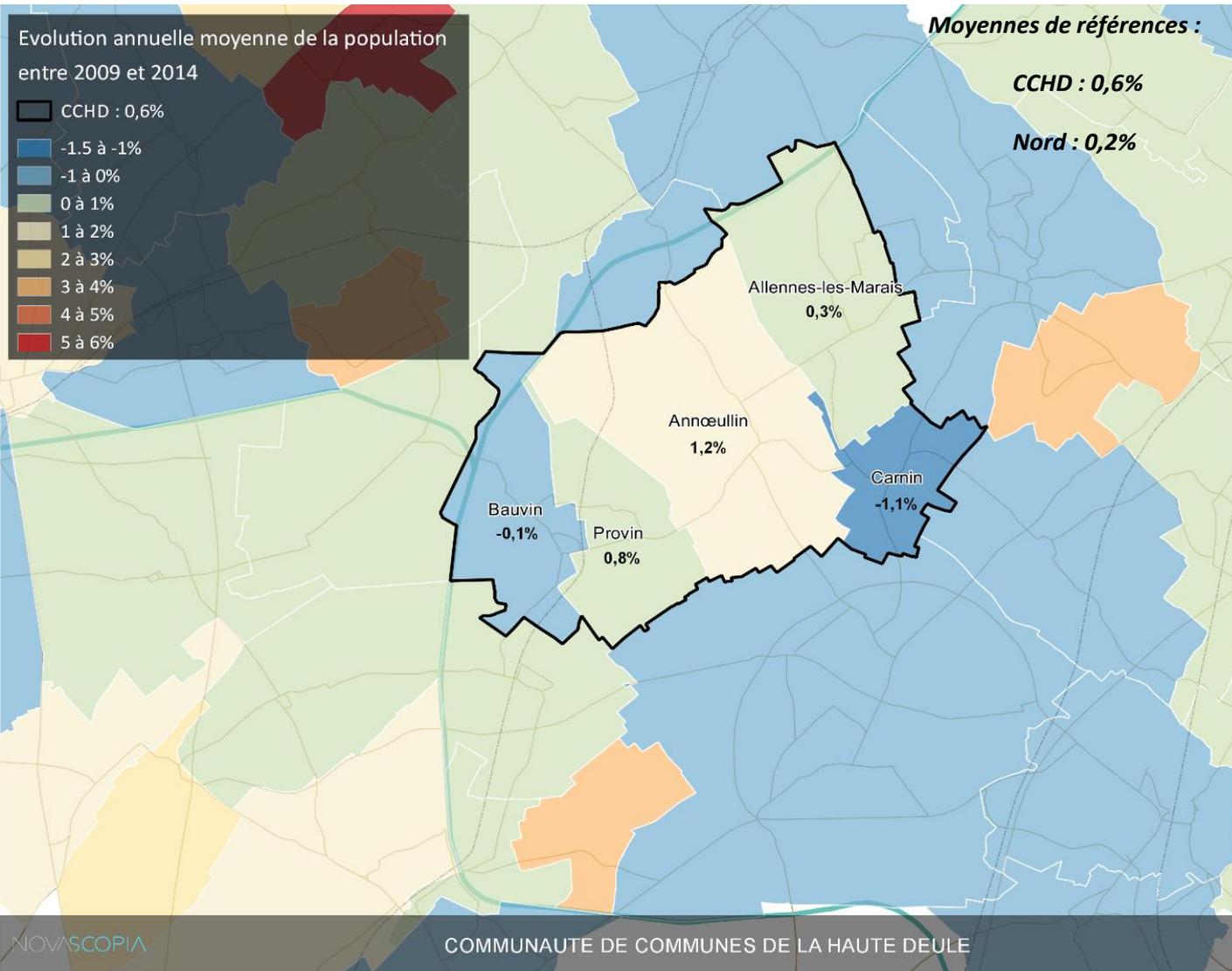
n°	Description
1	difficile d'accès
2	potentiel circuit à créer pour camion agricole
3	circuit camion à entretenir
4	contournement pour engins agricoles à remettre en état
5	pas praticable car trop étroit et stationnement gênant
6	projet de chemin agricole sur ancienne voie ferrée (par la commune)
7	déviation possible du chemin pour conserver entité agricole biologique
8	Voie trop étroite et dangereuse en raison de la vitesse des automobilistes
9	difficile d'accès
10	portion difficile (problème de largeur)
11	route ok pour accéder
12	difficile d'accès
13	difficile d'accès car trop de circulation automobile

Circulation difficile rue Gabriel Péri, rue du Lieutenant Baillet et rue Roger Salengro



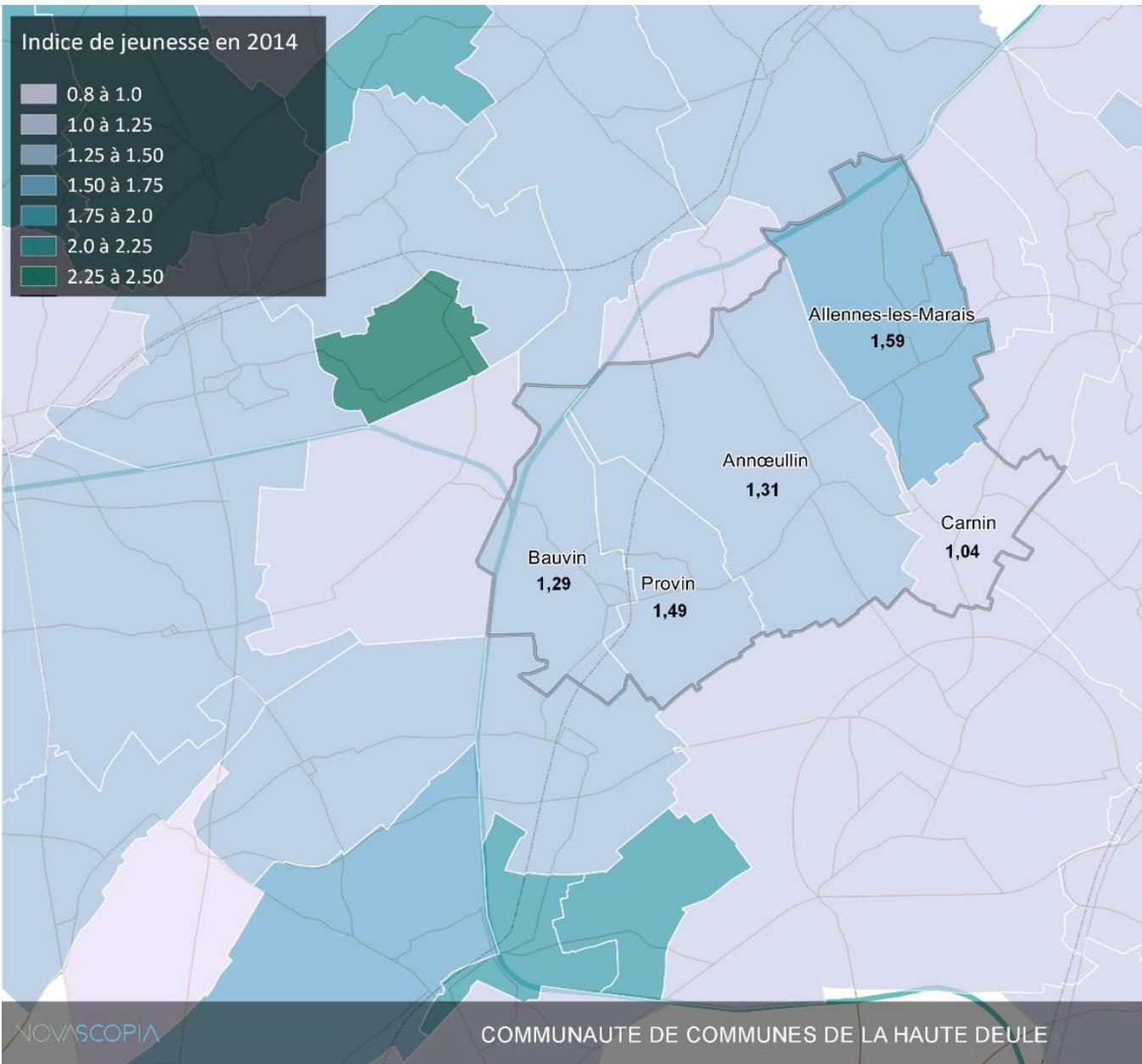
Démographie / habitat

Des dynamiques démographiques différenciées entre les cinq communes



- 24 186 habitants en 2014
- +0,6%/an entre 2009 et 2014
- Trois communes ont gagné des habitants : Allennes-les-Marais, Annœullin et Provin.
- Deux communes ont perdu des habitants : Bauvin et Carnin

Indice de jeunesse



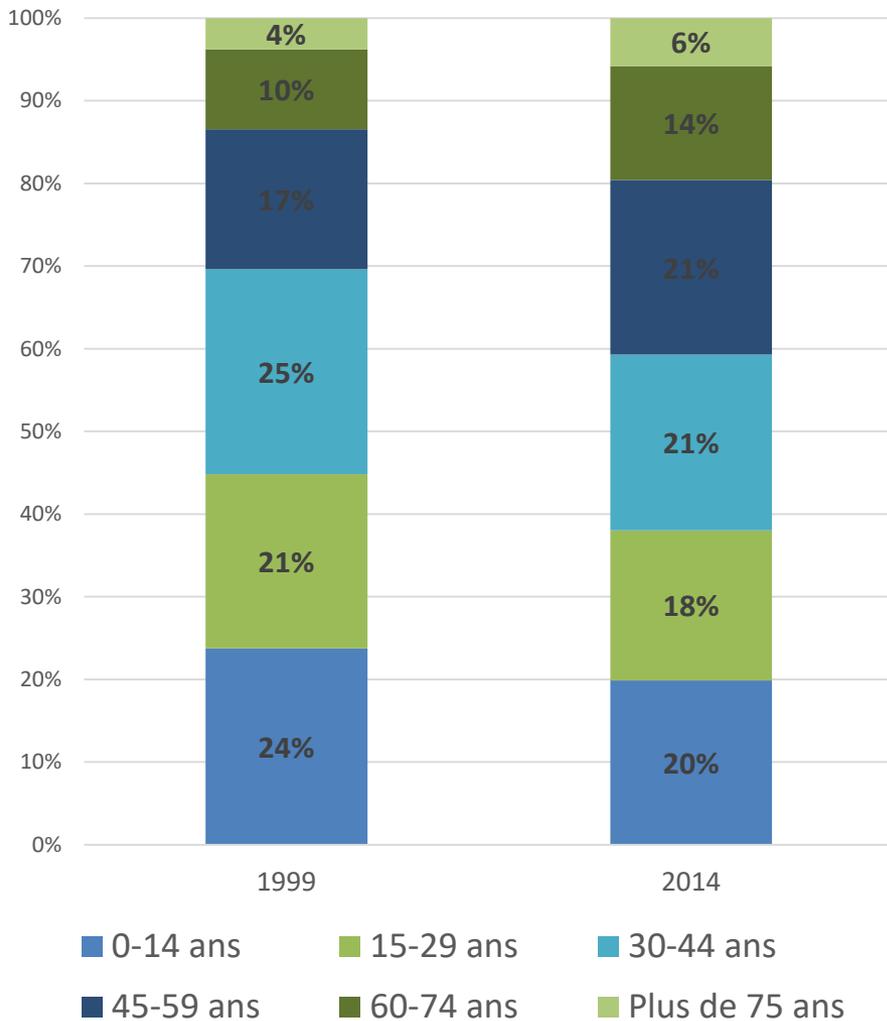
*Indice de jeunesse =
nombre de personnes de
moins de 20 ans rapporté
au nombre de personnes de
60 ans et plus*

- En 2014, un indice de jeunesse de 1,36, supérieur à la moyenne départementale
- Un indice de jeunesse supérieur à 1 (plus de jeunes que de seniors) sur l'ensemble des communes

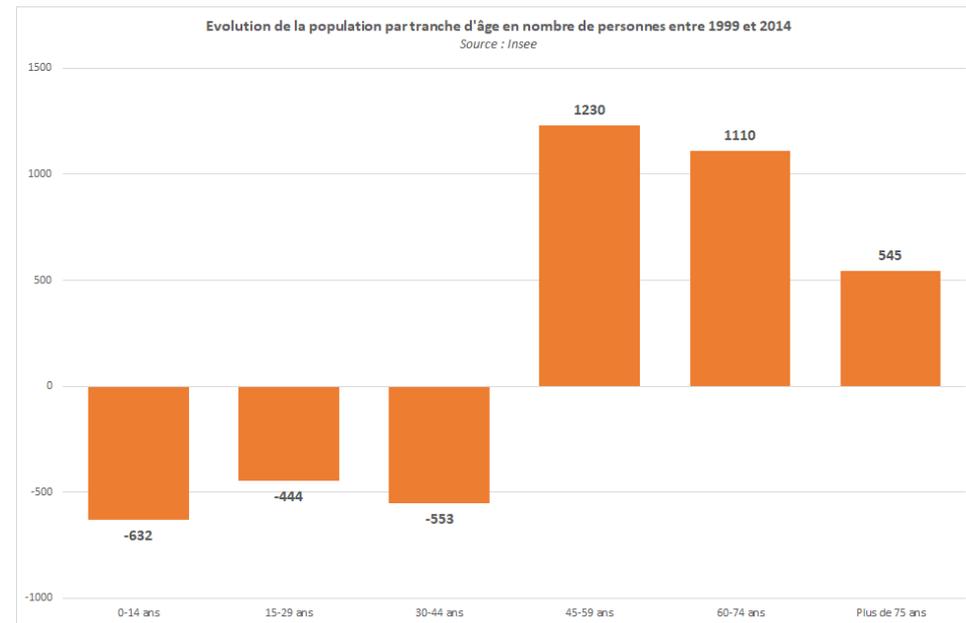
Un vieillissement de la population

Evolution de la population par tranche d'âge

Source : Insee

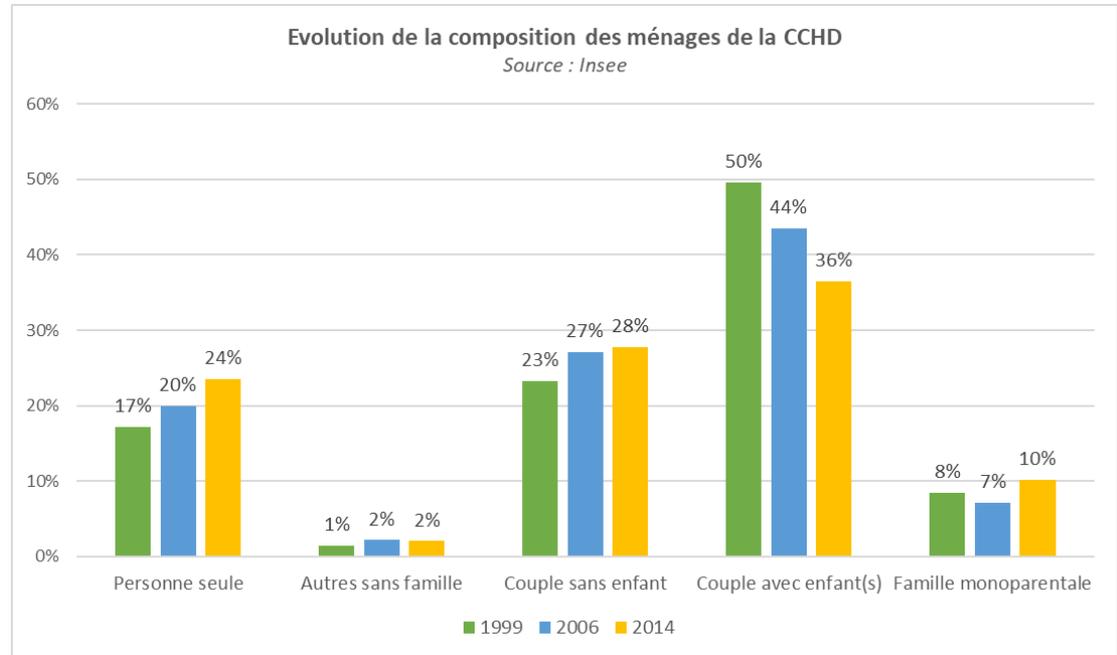


- En 2014, 20% de la population a 60 ans et plus (contre 14% en 1999).
- La progression la plus forte concerne la tranche d'âge des 45-59 ans.
- A l'inverse, une diminution du poids des jeunes de moins de 30 ans et 30-44 ans au sein de la population



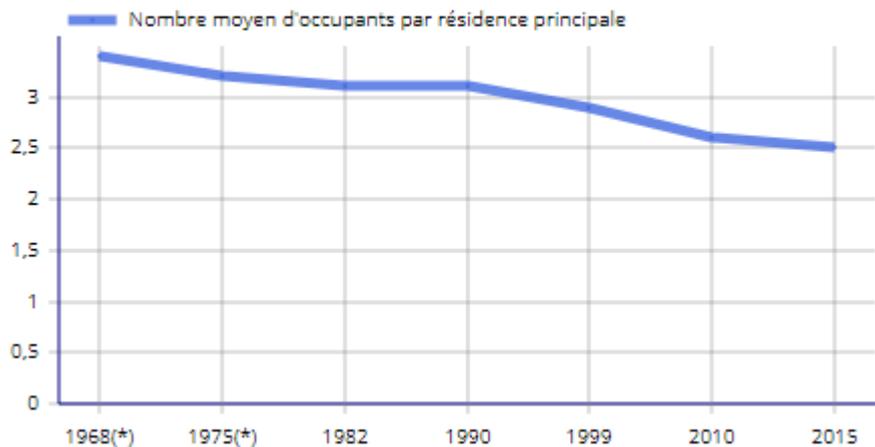
Baisse de la taille moyenne des ménages

Moyenne CCHD 2014 : 2,52
Moyenne Département : 2,35



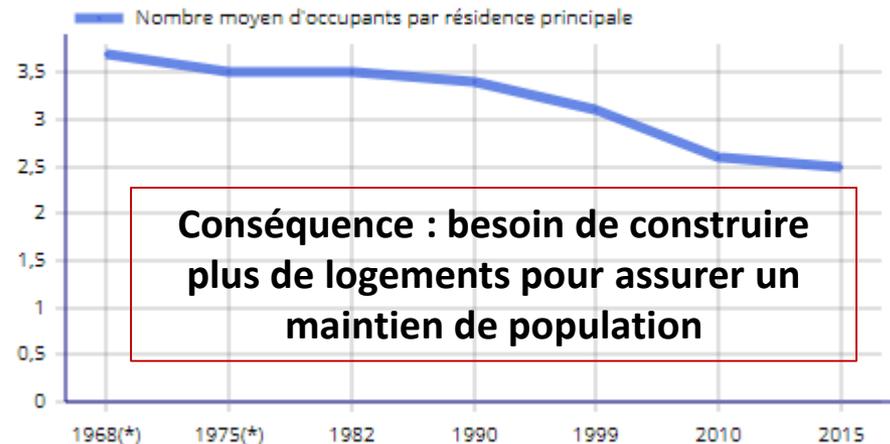
Evolution CCHD 1968-2015 :

FAM G1 - Évolution de la taille des ménages



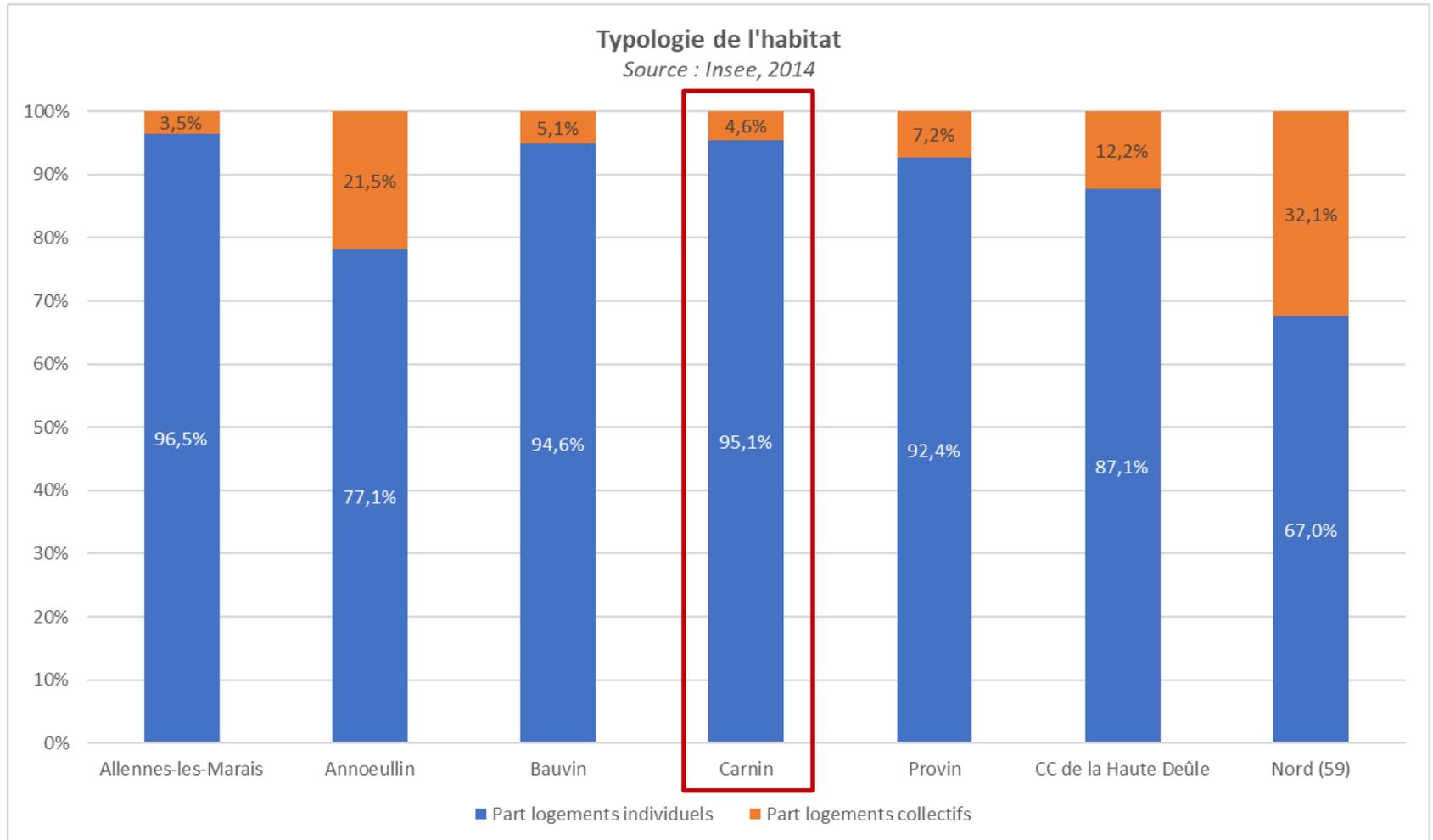
Evolution Carnin 1968-2015 :

FAM G1 - Évolution de la taille des ménages



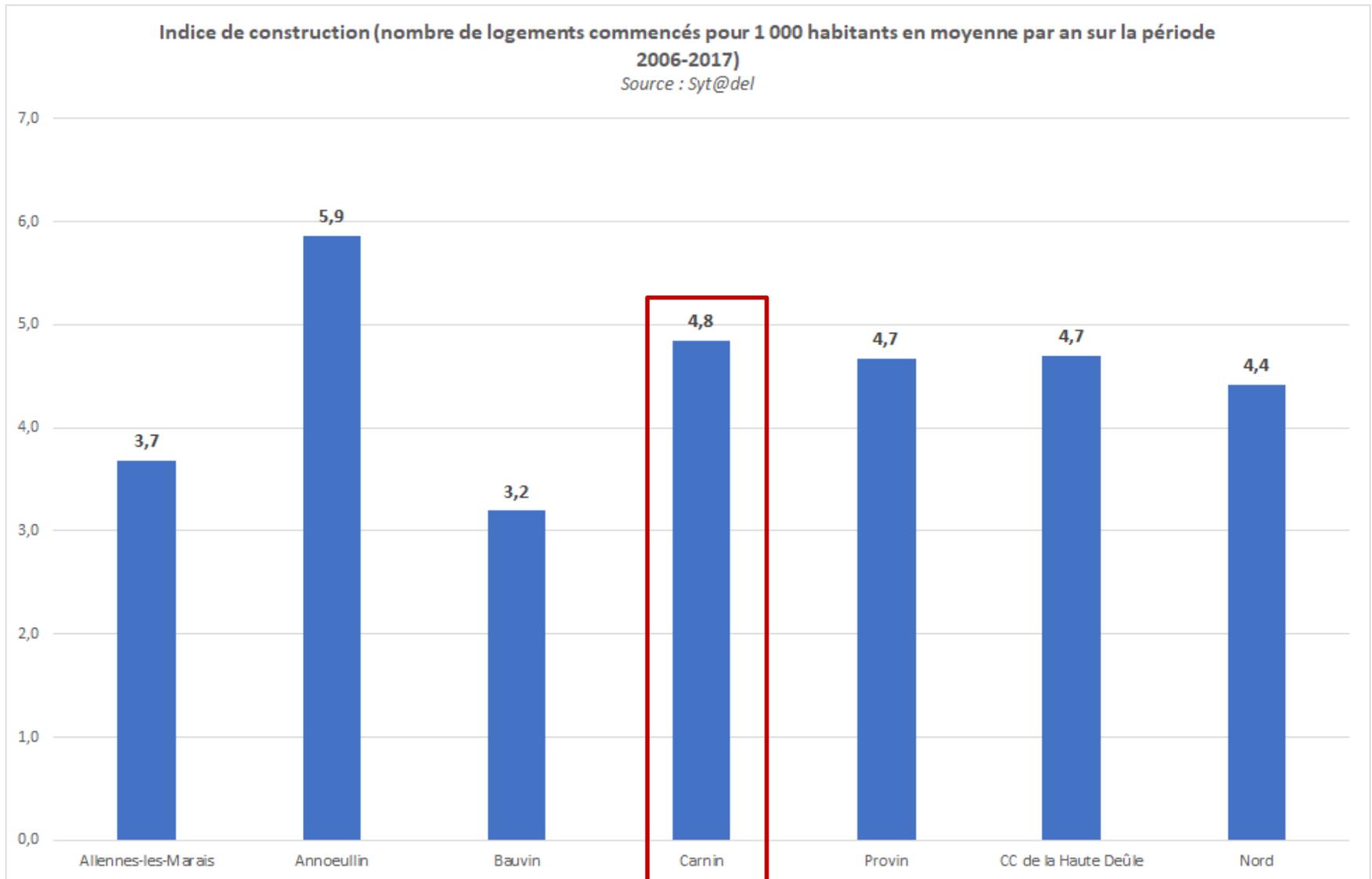
Analyse du parc de logements

Typologies d'habitats



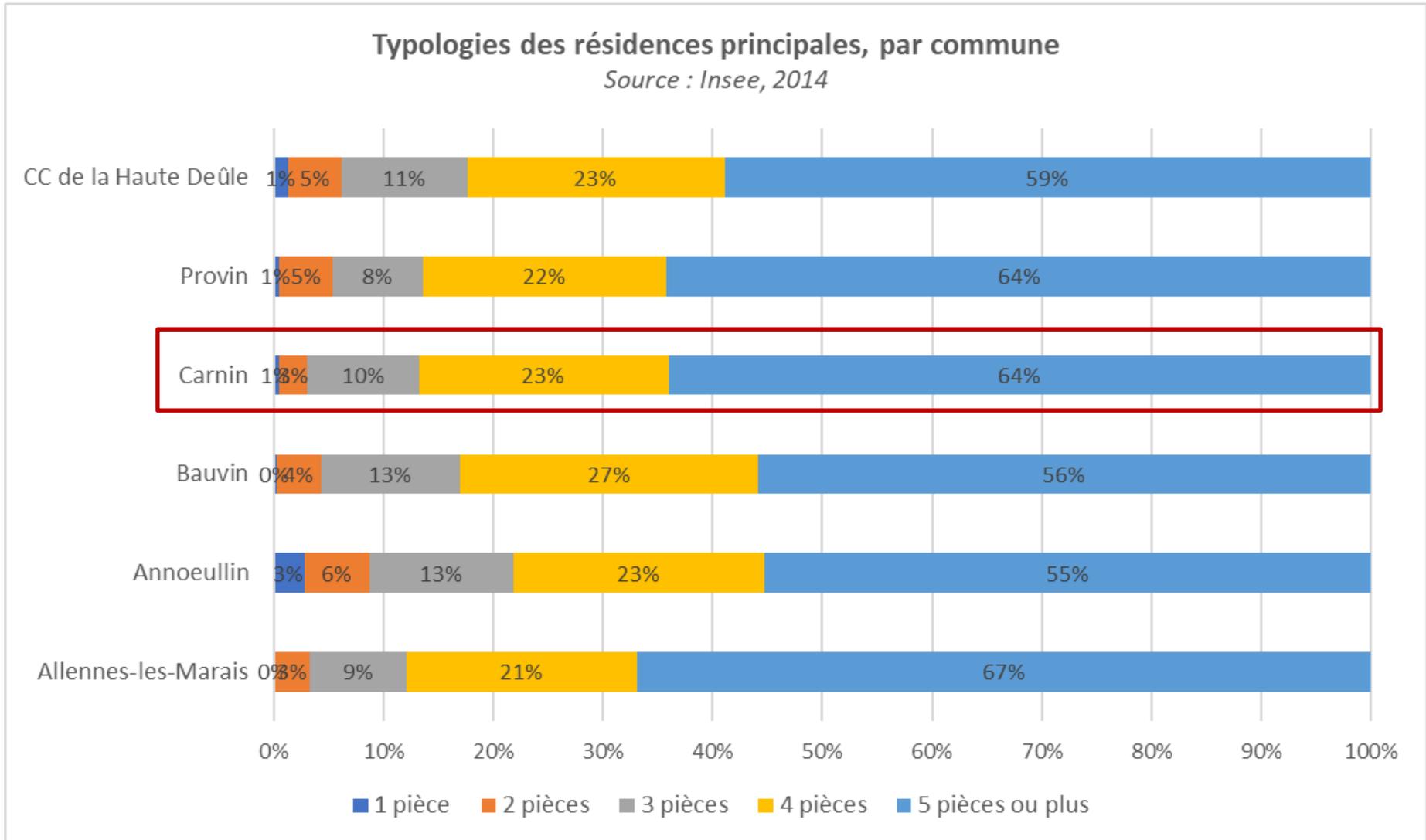
Analyse du parc de logements

Indice de construction :



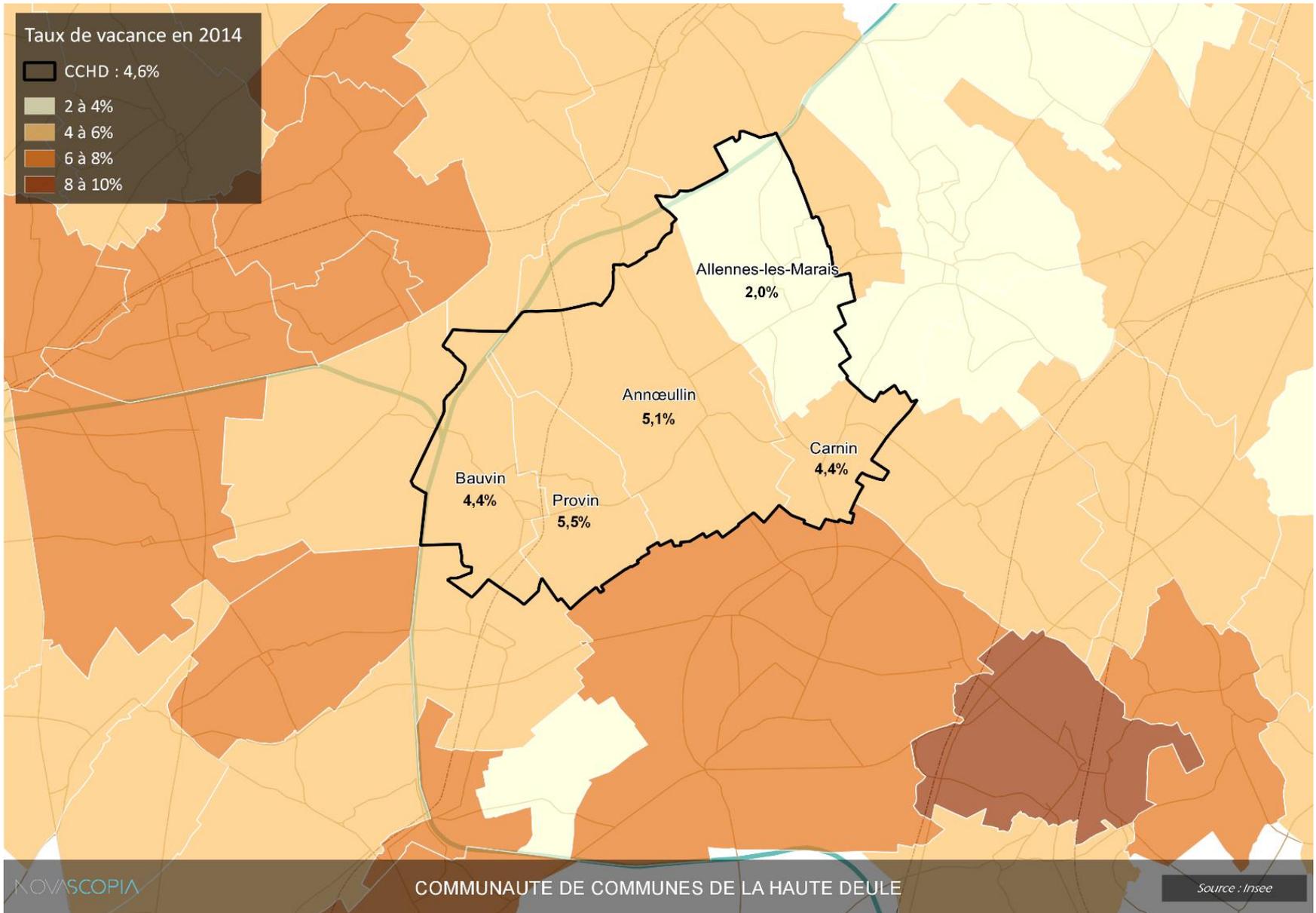
Analyse du parc de logements

Typologies de logements :



Analyse du parc de logements

Taux de logements vacants :



Les évolutions socio-démographiques : les enjeux pour le volet Habitat

- Pérenniser et maîtriser la croissance démographique :
 - Conforter le solde naturel (impliquant le maintien d'une diversité de profils de ménages en termes d'âge).
 - Viser un renforcement de l'excédent migratoire (mieux fidéliser les ménages / attirer de nouveaux habitants).
- Mieux répondre aux besoins des seniors (vieillesse de la population) tout en préservant les équilibres générationnels et la diversité des profils de ménages accueillis sur le territoire.
- Dans la stratégie de développement résidentiel du territoire, trouver des équilibres entre les communes permettant de favoriser le renouvellement socio-démographique dans les différentes communes
- Proposer une offre de logements financièrement accessibles aux ménages du territoire qui ont des revenus modestes (bien que la moyenne des revenus soit supérieure aux moyennes départementale et régionale) / être en capacité de fidéliser et attirer une diversité de profils de ménages.
- Conforter l'attractivité de l'EPCI par rapport aux territoires voisins (MEL, bassin minier), tout en préservant les facteurs d'attractivité du territoire (spécificité et caractère rural, esprit de proximité..)

Les caractéristiques et les évolutions du parc de logements : les enjeux pour le volet Habitat

- La vacance : être attentif à ce que la vacance ne soit pas plus faible (blocage des parcours, pas de fluidité sur le marché).
- Etre en capacité de maintenir un volume régulier de logements nouveaux (construction neuve + mobilisation de l'existant) sur le marché
 - Un objectif qui découlera de la stratégie décidée par les élus.
- Diversifier les offres d'habitat (statuts d'occupation, typologies...) dans les différents secteurs du territoire pour répondre à la diversité des besoins (familles mais aussi personnes seules, seniors...) :
 - Equilibre entre le parc de propriétaires occupants / locatif.
 - Equilibre entre les typologies de logements (petits / grands logements).
- Mieux répondre à la demande exprimée en logement locatif social, avec une attention particulière sur certains produits pour lesquels la tension est plus marquée.

Calcul des besoins liés au point mort (stabilisation de la population) sur la période 2020-2030

Paramètres	Hypothèse	Nombre de logements en moyenne par an
Desserrement des ménages	Poursuite du rythme de desserrement constaté entre 2010 et 2015 (-0,63 % en moyenne par an)	70 logements / an
Renouvellement / transformation du parc	Entre 0,1% et 0,2% du parc de logements par an + transformation de quelques RP en RS	15 à 20 logements / an
Evolution de la vacance	Une progression de la vacance quasiment au même rythme qu'entre 2010-2015	20 logements / an
Total besoins liés au point mort =	Environ 105 à 110 logements par an	

Une estimation qui sera à affiner en fonction du scénario démographique retenu

Merci de votre attention